



-
Colloque

COMMUNICATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT ET DROIT INTERNATIONAL

Vendredi 14 juin 2019

de 9h à 18h

Université Paris Nanterre
Bât. Grappin (B) - Salle des conseils



COMMUNICATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT ET DROIT INTERNATIONAL

8h45 : Accueil des participants

9h00 : Mots d'accueil et introduction du colloque

MATIN - LA COMMUNICATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT DANS LE DOMAINE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

I - LE CADRE DE LA COMMUNICATION MÉDIATIQUE

Présidence : Guillaume Devin, Professeur à Sciences Po

9h15 - 9h30 : **Enjeux contemporains : Les médias numériques au service de la diplomatie**
Philippe Boulanger, Professeur à Sorbonne Université

9h30 - 9h45 : **Le droit de l'État de communiquer : quelles limites ?**
Mathias Forteau, Professeur à l'Université Paris Nanterre

9h45 - 10h00 : **Le droit de l'État de ne pas communiquer : quelles limites ?**
Franck Latty, Professeur à l'Université Paris Nanterre, directeur du CEDIN

10h00 - 10h15 : Débats

10h15 - 10h30 : Pause-café

II - L'ÉLABORATION ET LA DIFFUSION DE LA COMMUNICATION MÉDIATIQUE

Présidence : Sandra Szurek, Professeure émérite de l'Université Paris Nanterre

10h30 - 12h00 : **Table ronde : Aspects stratégiques et juridiques de l'élaboration et de la diffusion de la communication médiatique dans le champ des relations extérieures**

Sandrine Barbier, Directrice adjointe, Direction des affaires juridiques, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

Juan Manuel Gomez Robledo, Ambassadeur du Mexique en France, membre de la Commission du droit international

Michael J. Strauss, Professeur au Centre d'études diplomatiques et stratégiques, Paris

Jean Quatremer, Journaliste à Libération

Agnes von der Muhll, Directrice de la communication et de la presse, porte-parole, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

12h00 - 12h30 : Débats

APRES-MIDI - LES EFFETS EN DROIT INTERNATIONAL

I - COMMUNICATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT ET SOURCES DU DROIT INTERNATIONAL

Présidence : Raphaële Rivier, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne

14h00-14h15 : **Communication médiatique et traités et accords internationaux**
Pierre Bodeau-Livinec, Professeur à l'Université Paris Nanterre

14h15-14h30 : **Communication médiatique et actes unilatéraux des États**
Alexis Marie, Professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

14h30-14h45 : **Communication médiatique et source coutumière du droit international**
Anna-Thida Norodom, Professeure à l'Université Paris Descartes

14h45-15h00 : Débats

II - COMMUNICATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT ET RESPONSABILITÉ INTERNATIONALE

Présidence : Mathias Forteau, Professeur à l'Université Paris Nanterre

15h00-15h15 : **Communication officielle v. communication personnelle : quels critères de distinction ?**

Valere Ndior, Professeur à l'Université de Bretagne occidentale

15h15-15h30 : **Communication médiatique de l'État et principe de non recours à la menace de l'usage de la force**

Olivier Corten, Professeur à l'Université libre de Bruxelles

15h30-15h45 : **Communication médiatique de l'État et incitation à la violence**
Anne-Laure Chaumette, Maître de conférences à l'Université Paris Nanterre

15h45-16h00 : Débats

16h00-16h30 : Pause-café



III- COMMUNIIATION MÉDIATIQUE DE L'ÉTAT ET RÈGLEMENT DES DIFFERENDS INTERNATIONAUX

Présidence: *Franck Latty, Professeur à l'Université Paris Nanterre, directeur du CEDIN*

16h30-16h45 : La communication médiatique de l'État au cours d'une procédure arbitrale d'investissement

Elena Belova, Doctorante à l'Université de Lille et à l'Université Paris Nanterre

16h45-17h00 : Les communications médiatiques du gouvernement chinois dans l'arbitrage de la mer de Chine méridionale

Amirhoushang Mostarshedi, Doctorant à l'Université Paris Nanterre

17h00-17h15 : Le rôle des sources médiatiques dans l'établissement du fait notoire

Groui Nahize Moussodji, Doctorant à l'Université Paris 13

17h15-17h30 : Débats

17h30 : Conclusions générales

Evelyne Lagrange, Professeure à l'École de droit de la Sorbonne

ENTREE LIBRE
RENSEIGNEMENTS : cedin@liste.parisnanterre.fr
0140977722

Plan campus Nanterre

Bâtiment
Pierre
Grappin (B)

